

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 19 mai 2021

Date d'envoi de la convocation : le 12 mai 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 1 : Dossiers de demandes de financement pour des actions portées par le Parc du Pilat – Achat d'un appareil photo numérique avec GPS intégré

Étaient présents

Mme JURY Christiane	Déléguee du Département du Rhône
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil Régional - Président
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey

Ont donné pouvoir :

Mme BERLIER Solange	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
Mme BUSSIERE Laurence	À M. THOMAS Luc
M. CINIÉRI Dino	À M. MANDON Emmanuel
M. CORVAISIER Robert	À Mme ROBIN Christine
M. GONDRAND Frédéric	À M. RAULT Serge
M. HAMMOU OU ALI Brahim	À Mme MAZOYER Martine
Mme PEYSSELOU Valérie	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme RIBEIRO-CUSTODIO Alexandra	À Mme JURY Christiane
M. VIAL Raymond	À M. ZILLIOX Charles

Étaient absents :

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
Mme DEHAN Nathalie	Déléguée du Grand Lyon
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. PIZOT Cédric	Délégué de la Commune de Condrieu

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DURR	Président du Conseil scientifique
M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Dossiers de demandes de financement pour des actions portées par le Parc du Pilat – Achat d'un appareil photo numérique avec GPS intégré

Pour améliorer l'efficacité du travail d'alimentation de l'Observatoire Photographique des Paysages du Pilat, réalisé en régie, il est proposé de faire l'acquisition d'un appareil de prise de photographies numériques permettant la géolocalisation de ces photographies.

Un sac à dos pour faciliter et sécuriser le transport de l'appareil serait également acquis.

Le budget prévisionnel

Le coût de cette acquisition d'équipement s'élève à 2700 € HT pour laquelle une subvention de la Région au titre du Contrat de Parc serait sollicitée au taux de 80 %, soit une subvention espérée de 2160 € et un autofinancement du Parc de 540 €, auquel il faudra rajouter la prise en charge de la TVA.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet et son plan de financement, et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante au titre du Contrat de Parc, auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

.....

Pour extrait certifié conforme
Pélussin, le 19 mai 2021,

Le Président,

Emmanuel MANDON

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 19 mai 2021

Date d'envoi de la convocation : le 12 mai 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

**Délibération N° 2 : Dossiers de demandes de financement pour des actions portées par le Parc du Pilat –
Renouvellement de signalétique et acquisition de matériel pour l'exercice des missions de l'équipe d'entretien
de la nature**

Étaient présents

Mme JURY Christiane	Déléguee du Département du Rhône
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil Régional - Président
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey

Ont donné pouvoir :

Mme BERLIER Solange	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
Mme BUSSIERE Laurence	À M. THOMAS Luc
M. CINIERI Dino	À M. MANDON Emmanuel
M. CORVAISIER Robert	À Mme ROBIN Christine
M. GONDRAND Frédéric	À M. RAULT Serge
M. HAMMOU OU ALI Brahim	À Mme MAZOYER Martine
Mme PEYSSELON Valérie	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme RIBEIRO-CUSTODIO Alexandra	À Mme JURY Christiane
M. VIAL Raymond	À M. ZILLIOX Charles

Étaient absents :

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
Mme DEHAN Nathalie	Déléguée du Grand Lyon
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. PIZOT Cédric	Délégué de la Commune de Condrieu

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DURR	Président du Conseil scientifique
M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Dossiers de demandes de financement pour des actions portées par le Parc du Pilat – Renouvellement de signalétique et acquisition de matériel pour l'exercice des missions de l'équipe d'entretien de la nature

Actuellement, les outils d'accompagnement de la randonnée proposés sur le territoire du Parc naturel régional du Pilat sont traditionnels : site internet dédié, carte au 1/50000^{ème}, topos guide et rando guide.

Les dispositifs terrains de balisage et de signalisation complètent ces outils d'accompagnement ; un effort tout particulier est fait sur les panneaux de départ des itinéraires de randonnée et la signalétique directionnelle pour valoriser les lieux dits (où l'on est, où l'on va) en liaison avec les cartes, pour rendre les randonneurs plus autonomes dans leur pratique, les affranchir des itinéraires préfabriqués. La carte de randonnée du Parc au 1/50 000^{ème} ayant été refaite ainsi que la charte graphique de ce type de panneaux, il convient de tous les remplacer progressivement.

À ce jour, il est donc nécessaire de renouveler 21 panneaux de départ de randonnée et 100 ensembles de signalétique directionnelle (poteaux + panneaux directionnels) sur les 900 existants actuellement.

De plus, pour mettre en place et entretenir ce mobilier, l'équipe d'entretien de la nature a besoin de matériels type tronçonneuses, débroussailleuses ... qui répondent aux nouvelles exigences en matière de sécurité et de respect de l'environnement.

Enfin, afin de répondre aux attentes des communes ou intercommunalités, du mobilier pour les Relais Informations Services doivent être acquis.

Le budget prévisionnel

Les nouveaux mobiliers et matériels à acquérir ont un coût de 20 000 € HT. Pour cette acquisition d'équipement, une subvention de la Région au titre du Contrat de Parc serait sollicitée au taux de 80 %, soit une subvention espérée de 16 000 € et un autofinancement du Parc de 4 000 €, auquel il faudra rajouter la prise en charge de la TVA.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet et son plan de financement, et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante au titre du Contrat de Parc, auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

oo

Pour extrait certifié conforme
Pélussin, le 19 mai 2021,

Le Président,

Emmanuel MANDON

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 19 mai 2021

Date d'envoi de la convocation : le 12 mai 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 3 : Dossiers de demandes de financement pour des actions portées par le Parc du Pilat – Animation des sites Natura 2000 pour l'année 2022

Étaient présents

Mme JURY Christiane	Déléguee du Département du Rhône
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil Régional - Président
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey

Ont donné pouvoir :

Mme BERLIER Solange	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
Mme BUSSIERE Laurence	À M. THOMAS Luc
M. CINIÉRI Dino	À M. MANDON Emmanuel
M. CORVAISIER Robert	À Mme ROBIN Christine
M. GONDRAND Frédéric	À M. RAULT Serge
M. HAMMOU OU ALI Brahim	À Mme MAZOYER Martine
Mme PEYSSELOU Valérie	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme RIBEIRO-CUSTODIO Alexandra	À Mme JURY Christiane
M. VIAL Raymond	À M. ZILLIOX Charles

Étaient absents :

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
Mme DEHAN Nathalie	Déléguée du Grand Lyon
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. PIZOT Cédric	Délégué de la Commune de Condrieu

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DURR	Président du Conseil scientifique
M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Dossiers de demandes de financement pour des actions portées par le Parc du Pilat – Animation des sites Natura 2000 pour l'année 2022

Le territoire du Parc du Pilat est concerné par 4 sites Natura 2000, qui sont dotés d'un Document d'objectifs (DOCOB) :

- « Tourbières du Pilat et Landes de Chaussitre » (FR 820 1761)
- « Crêts du Pilat » (FR 820 1760)
- « Vallée de l'Ondenon, contreforts nord du Pilat » (FR 820 1762)
- « Vallons et combes du Pilat rhodanien » (FR 820 2008)

L'animation de ces sites est assurée par le Parc du Pilat. Pour 2022, il est envisagé de mener les actions suivantes :

- Suivi et animation générale
- Accompagnement et formation des acteurs pour une meilleure prise en compte de la biodiversité sur les sites
- Organisation et suivi de chantiers de restauration écologique
- Sensibilisation et communication auprès des propriétaires, des élus, et du grand-public
- Accompagnement des porteurs de projets susceptibles d'impacter négativement les sites,
- Veille à la cohérence des politiques publiques et programmes d'actions sur les sites.

Un poste est dédié à la mise en œuvre de ces missions pour l'année 2022.

Le coût total de ce projet s'élève à environ 45 000 € et représente le salaire de la chargée de mission, et les frais professionnels engagés, ainsi que des prestations permettant la mise en œuvre des DOCOBs.

Le budget prévisionnel

Pour financer les actions d'animation des sites Natura 2000 en 2022, le plan de financement proposé est le suivant :

- État (Ministère de la Transition Écologique et Solidaire) : 22 500 €
- Europe (FEADER 7.63) : 22 500 €

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet et son plan de financement, et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes auprès de l'État et de l'Europe (FEADER 7.63).

.....

Pour extrait certifié conforme
Pélussin, le 19 mai 2021,

Le Président,

Emmanuel MANDON

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 19 mai 2021

Date d'envoi de la convocation : le 12 mai 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 4 : Dossiers de demandes de financement pour des actions portées par le Parc du Pilat – 40 ans de Pilat Propre

Étaient présents

Mme JURY Christiane	Déléguee du Département du Rhône
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil Régional - Président
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey

Ont donné pouvoir :

Mme BERLIER Solange	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
Mme BUSSIERE Laurence	À M. THOMAS Luc
M. CINIÉRI Dino	À M. MANDON Emmanuel
M. CORVAISIER Robert	À Mme ROBIN Christine
M. GONDRAND Frédéric	À M. RAULT Serge
M. HAMMOU OU ALI Brahim	À Mme MAZOYER Martine
Mme PEYSSELOU Valérie	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme RIBEIRO-CUSTODIO Alexandra	À Mme JURY Christiane
M. VIAL Raymond	À M. ZILLIOX Charles

Étaient absents :

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
Mme DEHAN Nathalie	Déléguée du Grand Lyon
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. PIZOT Cédric	Délégué de la Commune de Condrieu

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DURR	Président du Conseil scientifique
M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Dossiers de demandes de financement pour des actions portées par le Parc du Pilat – 40 ans de Pilat Propre

L'anniversaire des 40 ans de « Pilat Propre » en 2022 sera l'occasion d'organiser un temps fort autour de cette opération. En plus de l'aide à l'organisation des chantiers par les Communes (fourniture de gants, de sac et mise en relation avec les organismes chargés de traiter les déchets ramassés), pour ce 40ième anniversaire, le Parc pourrait :

- développer un appui à la communication de ces chantiers communaux en proposant affiches et tracts à personnaliser.
- procéder à la création de visuels marquants spécifiques Pilat qui pourront être déclinés sur les différents supports de communication (communication créative et humoristique) en 2022 mais également les années suivantes.
- organiser un séminaire pour les élus sur la problématique des déchets sauvages : rôle de police du maire, quelle solution mettre en œuvre, comment sensibiliser, échanger sur les bonnes pratiques, ... (Ce séminaire sera organisé en lien avec les Intercommunalités compétentes).
- rechercher des solutions expérimentées ailleurs pour limiter la quantité de déchets jetés dans la nature ou limiter leur éparpillement (avec l'appui d'un stagiaire) et proposer à des communes l'expérimentation de certaines de ces solutions (nudges, poisson glouton, ...).
- organiser un chantier symbolique de ramassage spécifique directement piloté par le Parc du Pilat

Le budget prévisionnel

Le coût de cette opération de fonctionnement s'élève à 12 500 € TTC, pour laquelle une subvention de la Région au titre du Contrat de Parc serait sollicitée au taux de 80 %, soit une subvention attendue de 10 000 € et un autofinancement du Parc de 2 500 € TTC.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet et son plan de financement, et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante au titre du Contrat de Parc, auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

.....

Pour extrait certifié conforme
Pélussin, le 19 mai 2021,

Le Président,

Emmanuel MANDON

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 19 mai 2021

Date d'envoi de la convocation : le 12 mai 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 5 : Dossiers de demandes de financement pour des actions portées par le Parc du Pilat – Animation de la démarche « sites emblématiques du Pilat »

Étaient présents

Mme JURY Christiane	Déléguee du Département du Rhône
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil Régional - Président
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey

Ont donné pouvoir :

Mme BERLIER Solange	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
Mme BUSSIERE Laurence	À M. THOMAS Luc
M. CINIÉRI Dino	À M. MANDON Emmanuel
M. CORVAISIER Robert	À Mme ROBIN Christine
M. GONDRAND Frédéric	À M. RAULT Serge
M. HAMMOU OU ALI Brahim	À Mme MAZOYER Martine
Mme PEYSSELOU Valérie	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme RIBEIRO-CUSTODIO Alexandra	À Mme JURY Christiane
M. VIAL Raymond	À M. ZILLIOX Charles

Étaient absents :

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
Mme DEHAN Nathalie	Déléguée du Grand Lyon
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. PIZOT Cédric	Délégué de la Commune de Condrieu

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DURR	Président du Conseil scientifique
M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Dossiers de demandes de financement pour des actions portées par le Parc du Pilat – Animation de la démarche « sites emblématiques du Pilat »

Suite aux échanges organisés lors de la séance de Bureau du 10 février dernier, le Parc a engagé un travail visant à améliorer la gestion des flux touristiques sur les sites emblématiques du Pilat et optimiser à termes leur valorisation d'un point de vue économique.

Un comité de pilotage s'est réuni le 28 avril dernier regroupant l'ensemble des parties prenantes (communes, EPCI, Conseils départementaux, Etat, Office du tourisme...).

Cette séance d'installation a permis de fixer les premières directions de ce travail à savoir :

- les secteurs géographiques à prioriser : 5 secteurs ont été retenus (Grenouze/Mont-Monnet, Oeillon-Jasserie-Chaubouret, Col de la République/3 croix, Chaussitre et Chirol)
- les 3 axes à mettre en œuvre dès 2021 : conseils juridiques aux collectivités, observation et veille sur la fréquentation des sites et voyages d'étude sur des territoires aux problématiques similaires.

Sur cette base, le Parc du Pilat prévoit la mise en place des premières actions suivantes :

- organisation de demi-journée(s) d'échange avec des conseillers techniques et juridiques sur le cadre d'intervention des collectivités dans le contexte de gestion de sites naturels soumis à forte fréquentation touristique
- organisation de 2 voyages d'étude (sur le Mont Ventoux et la Chaîne des Puys) afin d'étudier les solutions mises en œuvre sur ces territoires
- mise en place d'un dispositif de veille sur les secteurs visés au cours de la saison 2021 (de mai à octobre).

Le budget prévisionnel

Les différentes dépenses identifiées pour la mise en œuvre de ces différentes actions sont estimées à 15 000 € TTC. Le financement de ces différentes dépenses serait envisagé via la sollicitation d'une aide de la Région Auvergne – Rhône-Alpes dans le cadre du Contrat de Parc pour un montant de 12 000 € et une mobilisation de l'autofinancement du Parc à hauteur de 3 000 €.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet et son plan de financement, et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante au titre du Contrat de Parc, auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

.....

Pour extrait certifié conforme
Pélussin, le 19 mai 2021,

Le Président,

Emmanuel MANDON

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 19 mai 2021

Date d'envoi de la convocation : le 12 mai 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 6 : Dossier de demande de financement pour des actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage que le Parc – Commune de Longes : Pose de panneaux touristiques et réparation de la table d'orientation du Mont Monnet

Étaient présents

Mme JURY Christiane	Déléguee du Département du Rhône
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil Régional - Président
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey

Ont donné pouvoir :

Mme BERLIER Solange	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
Mme BUSSIERE Laurence	À M. THOMAS Luc
M. CINIÉRI Dino	À M. MANDON Emmanuel
M. CORVAISIER Robert	À Mme ROBIN Christine
M. GONDRAND Frédéric	À M. RAULT Serge
M. HAMMOU OU ALI Brahim	À Mme MAZOYER Martine
Mme PEYSSELON Valérie	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme RIBEIRO-CUSTODIO Alexandra	À Mme JURY Christiane
M. VIAL Raymond	À M. ZILLIOX Charles

Étaient absents :

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
Mme DEHAN Nathalie	Déléguée du Grand Lyon
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. PIZOT Cédric	Délégué de la Commune de Condrieu

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DURR	Président du Conseil scientifique
M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Dossier de demande de financement pour des actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage que le Parc – Commune de Longes : Pose de panneaux touristiques et réparation de la table d'orientation du Mont Monnet

La Commune, en collaboration avec l'association de Valorisation du Patrimoine Longeard (A.V.P.L.), a décidé de l'implantation de vingt-huit panneaux d'informations touristiques et culturelles pour la valorisation des monuments et sites remarquables du centre-bourg et des différents hameaux. De plus, la partie centrale de la table d'orientation du Mont Monnet a été cassée et doit être remplacée.

L'opération consiste donc en la fourniture de 28 panneaux et à leur mise en page en conformité avec la charte d'interprétation du Parc du Pilat et en des travaux de réfection de la table d'orientation du Mont Monnet.

Le budget prévisionnel

Le montant de l'opération d'investissement s'élève à 17 456,18 € HT. Une subvention de 7500 € est sollicitée, au titre du Contrat de Parc, auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. L'association de valorisation du patrimoine longeard apporterait 3000 € de financement. La Commune compléterait avec 6956,18 € d'autofinancement.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le dossier et son plan de financement, et valide l'accompagnement de ce projet dans le cadre du Contrat de Parc conclu avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

.....

Pour extrait certifié conforme
Pélussin, le 19 mai 2021,

Le Président,

Emmanuel MANDON

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 19 mai 2021

Date d'envoi de la convocation : le 12 mai 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 7 : Évolution des serveurs et de leur hébergement mutualisés en inter-parcs

Étaient présents

Mme JURY Christiane	Députée du Département du Rhône
M. MANDON Emmanuel	Député du Conseil Régional - Président
Mme MAZOYER Martine	Députée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. POLETTI Jean-Louis	Député de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Député de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Député de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Députée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Député de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Député de la Commune de Bessey

Ont donné pouvoir :

Mme BERLIER Solange	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
Mme BUSSIERE Laurence	À M. THOMAS Luc
M. CINIÉRI Dino	À M. MANDON Emmanuel
M. CORVAISIER Robert	À Mme ROBIN Christine
M. GONDRAND Frédéric	À M. RAULT Serge
M. HAMMOU OU ALI Brahim	À Mme MAZOYER Martine
Mme PEYSSELON Valérie	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme RIBEIRO-CUSTODIO Alexandra	À Mme JURY Christiane
M. VIAL Raymond	À M. ZILLIOX Charles

Étaient absents :

Mme BRUNON Martine	Députée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Député de Vienne Condrieu Agglomération
Mme DEHAN Nathalie	Députée du Grand Lyon
Mme FAYOLLE Sylvie	Députée de Saint-Étienne Métropole
M. GONON Christophe	Député de la Commune de Tupin-et-Semons
M. MASSARDIER Alexandre	Député de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. PIZOT Cédric	Député de la Commune de Condrieu

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DURR	Président du Conseil scientifique
M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Évolution des serveurs et de leur hébergement mutualisés en inter-parcs

Actuellement, le Parc du Pilat (PNRP) mutualise deux serveurs informatiques avec les Parcs du Vercors (PNRV), du Haut-Jura (PNRHJ), Livradois-Forez (PNRLF), du Massif des Bauges (PNRMB), des Volcans d'Auvergne (PNRVA) et du Morvan. L'un des serveurs est piloté par le Parc du Vercors et est hébergé à Grenoble (société Probésy), l'autre est piloté par le Parc du Pilat et est hébergé à Roubaix (société OVH). Ces serveurs abritent entre autres Pilat Rando (géotrek), Pilat Biodiv'(géonature) , la cartographie des actions par commune impulsées par le Parc (Lizmap) ...

Services et applications utilisés par les différents Parcs (projection fin 2021) :

Services et applications utilisés (projection 2021)

	PNRP	PNRHJ	PNRV	PNRMB	PNRVA	PNRLF	PNRMorvan
GeoTrek Rando	1	2	1	1	1	1	1
GeoTrek Admin	1	1	1	1	1		1
GeoNature (TaxHub + UsersHub + Atlas)	1	1	1	1	1		
Lizmap + QGIS Server	1	1	1	1			
NextCloud + Collabora	1			1			
GeoPaysages	1						
GeoRivières		1					
Services et appli / Parc	6	6	4	5	3	1	2
Total des services et appli				27			

Afin d'améliorer la sécurité de ces hébergements et accroître notre capacité à stocker de la donnée en inter parcs (actuellement on ne peut, par exemple, pas prendre en compte les demandes du PNR des Volcans d'Auvergne), il est proposé d'abandonner le serveur situé à Grenoble et de n'avoir qu'un seul serveur, plus puissant et mieux sécurisé (sécurisation améliorée suite à l'incendie des locaux de la société OVH à Strasbourg) hébergé auprès de la Société OVH à Roubaix.

Le coût global de cette nouvelle solution sera plus élevé que l'ancienne (cf . Tableau ci-après). Pour le Parc du Pilat, l'augmentation est de 27 % du coût annuel, soit une augmentation de 393,99 € HT ou 472,788 € TTC / an.

Comparatif

	AUJOURD'HUI	DEMAIN	Différence en %
	VPS Probésys + OVH HOST-64 + TMA	OVH HOST-64 + Infra-3 + TMA	
PNRP	1065,38	1459,37	27
PNRHJ	1065,38	1459,37	27
PNRV	1065,38	1063,39	0
PNRMB	1065,38	1261,38	16
PNRVA	0,00	865,40	100
PNRLF	376,00	469,42	20
PNR Morvan	376,00	667,41	44
TOTAL	5013,50	7245,76	31

La répartition des coûts par Parc selon le nombre de services utilisés font que l'augmentation globale est lissée et répartie équitablement.

Elle permet d'héberger un nouveau Parc, d'améliorer les ressources des serveurs et de renforcer les sauvegardes et la sécurisation des données.

Il est proposé qu'un unique contrat d'hébergement soit signé, pour l'inter-parcs, entre la Société OVH et le Parc du Pilat (le Parc du Pilat est aussi l'employeur du géomaticien mutualisé en inter-parcs) et que la répartition des coûts générés par ce contrat se fasse au regard des services utilisés et soit précisée par convention à signer avec les Parcs intéressés.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-254200363-20210519-7D_Serv_mutu-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 21/05/2021

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce projet et autorise Monsieur le Président à signer la convention à venir avec les Parcs souhaitant utiliser ce serveur et son hébergement mutualisés.

.....

Pour extrait certifié conforme
Pélussin, le 19 mai 2021,

Le Président,

Emmanuel MANDON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20210519-7D_Serv_mutu-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 21/05/2021

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 19 mai 2021

Date d'envoi de la convocation : le 12 mai 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 8 : Avenant 2021 à la Convention entre le Parc et l'Office de Tourisme du Pilat

Étaient présents

Mme JURY Christiane	Déléguee du Département du Rhône
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil Régional - Président
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey

Ont donné pouvoir :

Mme BERLIER Solange	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
Mme BUSSIERE Laurence	À M. THOMAS Luc
M. CINIÉRI Dino	À M. MANDON Emmanuel
M. CORVAISIER Robert	À Mme ROBIN Christine
M. GONDRAND Frédéric	À M. RAULT Serge
M. HAMMOU OU ALI Brahim	À Mme MAZOYER Martine
Mme PEYSSELOU Valérie	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme RIBEIRO-CUSTODIO Alexandra	À Mme JURY Christiane
M. VIAL Raymond	À M. ZILLIOX Charles

Étaient absents :

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
Mme DEHAN Nathalie	Déléguée du Grand Lyon
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. PIZOT Cédric	Délégué de la Commune de Condrieu

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DURR	Président du Conseil scientifique
M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Avenant 2021 à la Convention entre le Parc et l'Office de Tourisme du Pilat

Conformément à la Charte Objectif 2025, le Parc participe à la promotion du territoire du Pilat en tant que destination éco-touristique, notamment au travers de sa qualité de membre de l'Office de Tourisme du Pilat.

La participation du Parc à l'Office du Tourisme du Pilat est cadrée par une convention cadre couvrant la période 2016-2020, validée par le Bureau du Parc dans sa séance du 15 octobre 2015 et prolongée jusqu'à fin 2021 dans le cadre d'une délibération prise le 6 novembre 2019.

Afin de permettre la mise en œuvre de cette convention sur l'année 2021, il est soumis au Bureau du Parc un avenant ci-joint.

Cet avenant est proposé conformément à l'article 5 de ladite convention afin de préciser les actions partenariales conduites en 2021. Cet avenant prévoit les moyens attribués à l'Office de tourisme à la fois dans le cadre des missions obligatoires confiées et des missions facultatives.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur l'avenant 2021 joint à la présente et autorise Monsieur le Président à le signer.

.....

Pour extrait certifié conforme
Pélussin, le 19 mai 2021,

Le Président,

Emmanuel MANDON

Avenant n°7 portant sur le programme d'activités 2021

ENTRE le Parc naturel régional du Pilat représenté par M. Emmanuel MANDON, Président, d'une part, ci-après dénommé le Parc du Pilat,

ET la Maison du Tourisme du Pilat, représentée par Mme André VERMEERSCH, Président, d'autre part, ci-après dénommée l'Office du Tourisme,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Préambule

Le Parc du Pilat et l'Office du Tourisme ont signé une convention cadre portant sur la période 2015-2020. Cette convention a fait l'objet d'un avenant pour en prolonger la durée de validité jusqu'au 31 décembre 2021. Cette convention fixe les missions de l'Office du Tourisme et les moyens humains et matériels mis à sa disposition par le Parc du Pilat.

Les articles 5 et 6 de ladite convention stipulent qu'un avenant annuel permettra de définir le programme d'activité et ses implications financières.

Article 1^{er}: OBJET.

L'objet du présent avenant est de définir le programme d'activité 2021 de l'Office du Tourisme entrant dans le cadre de la convention susmentionnée et d'arrêter le montant de la participation financière annuelle.

ARTICLE 2 : MISE EN OEUVRE 2021 MISSIONS OBLIGATOIRES CONFIEES À L'OFFICE DE TOURISME.

La convention cadre et l'annexe afférente fixent des missions obligatoirement confiées à l'Office du Tourisme. Pour la mise en œuvre de ces missions pour l'année 2021 le Parc du Pilat :

- versera une participation annuelle de fonctionnement de 101 700 €.
- valorisera des moyens matériels (locaux, affranchissement, reprographie, fournitures de bureau, réseau téléphonique estimés à hauteur de 32 000 € pour 2020).

Article 3 : MISE EN ŒUVRE 2021 DES MISSIONS FACULTATIVES CONFIEES À L'OFFICE DE TOURISME

Dans le cadre de l'alinéa 2 de l'article 3 de la convention cadre, le Parc peut annuellement confier des missions facultatives à l'Office du Tourisme. Pour 2021, le Parc confie dans ce cadre à l'Office du tourisme :

- Prestations d'encadrement dans le cadre de la saison culturelle 2021 et de l'organisation des résidences d'artiste sur les GR 7 et 65 interventions estimées à 2 600 €,
- Intervention dans le cadre de dispositif de veille et d'intervention sur les sites emblématiques du Pilat pour un montant estimé de 2 000 € (10 demi-journées de terrain et 2 journées de participation au dispositif global d'observation et de préparation des bilans).

Les interventions susmentionnées feront l'objet de lettres de commandes spécifiques.

**Fait en deux exemplaires
à Pélussin le**

La Présidente du
Parc naturel régional du Pilat

Le Président de la Maison du Tourisme

Emmanuel MANDON

André VERMEERSCH

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20210519-8D_Avnt_OT2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 21/05/2021

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 19 mai 2021

Date d'envoi de la convocation : le 12 mai 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 9 : Signature du manifeste « Pôles de pleine nature » Massif Central

Étaient présents

Mme JURY Christiane	Déléguee du Département du Rhône
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil Régional - Président
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey

Ont donné pouvoir :

Mme BERLIER Solange	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
Mme BUSSIERE Laurence	À M. THOMAS Luc
M. CINIÉRI Dino	À M. MANDON Emmanuel
M. CORVAISIER Robert	À Mme ROBIN Christine
M. GONDRAND Frédéric	À M. RAULT Serge
M. HAMMOU OU ALI Brahim	À Mme MAZOYER Martine
Mme PEYSSELON Valérie	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme RIBEIRO-CUSTODIO Alexandra	À Mme JURY Christiane
M. VIAL Raymond	À M. ZILLIOX Charles

Étaient absents :

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
Mme DEHAN Nathalie	Déléguée du Grand Lyon
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. PIZOT Cédric	Délégué de la Commune de Condrieu

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DURR	Président du Conseil scientifique
M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Signature du manifeste « Pôles de pleine nature » Massif Central

Depuis 2016, le Parc naturel régional du Pilat est l'animateur à l'échelle de son territoire du dispositif « Pôle de pleine nature » mis en œuvre par le partenariat Massif Central (Etat, GIP Massif Central) pour promouvoir les activités de pleine nature et en faire un vecteur de développement pour les territoires.
Ce dispositif est déployé actuellement sur 16 autres territoires et rentre dans sa phase de clôture.

Afin de faire connaître l'intérêt de ces dynamiques territoriales et touristiques, le partenariat Massif Central a souhaité soumettre aux Pôles de pleine nature, un manifeste visant à réaffirmer la plus-value des projets soutenus dans ce cadre.

Ce manifeste a été présenté en Commission « tourisme et loisirs » du Parc dans sa séance du 21 avril dernier et les membres de la Commission ont validé le principe de l'adhésion du Parc du Pilat à ce manifeste.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable et autorise Monsieur le Président à signer ce manifeste.

.....

Pour extrait certifié conforme
Pélussin, le 19 mai 2021,

Le Président,

Emmanuel MANDON